

		ZP0a	ZP0b	ZP1a	ZP1b	ZP2	ZP3	ZP4	
Eclairage des enseignes		interdit		admis selon les dispositions générales					
Enseignes en façade	Limite du rez-de-chaussée	Appui des fenêtres du premier étage.		Hauteur du plancher bas du premier étage		Appui des fenêtres du premier étage.		Appui des fenêtres du premier étage.	
	Enseignes parallèles / Enseignes en bandeau	ENSEIGNES PARALLELES 1 par voie ouverte à la circulation publique par établissement Si façade > 10m, une deuxième enseigne bandeau est autorisée	Respect de l'architecture (dispositions générales)	ENSEIGNES PARALLELES 1 par voie ouverte à la circulation publique par établissement Si façade > 10m, une deuxième enseigne bandeau est autorisée. Interdit sur les retours de murs ou sur les pignons aveugles. ENSEIGNE EN BANDEAU Hauteur lettrage < 35cm et espace de 10cm minimum avec les bords du bandeau Largeur max = largeur des baies ou de leur encadrement, ne peut dépasser sur les entrées d'immeuble.	ENSEIGNES PARALLELES 1 par voie ouverte à la circulation publique par établissement Si façade > 10m, une deuxième enseigne bandeau est autorisée	ENSEIGNES PARALLELES 1 par voie ouverte à la circulation publique par établissement Si façade > 10m, une deuxième enseigne bandeau est autorisée	Respect de l'architecture (dispositions générales)		ENSEIGNES PARALLELES 1 par voie ouverte à la circulation publique par établissement Si façade > 10m, une deuxième enseigne bandeau est autorisée
	Enseignes perpendiculaires	1 par voie ouverte à la circulation publique par établissement. Les enseignes perpendiculaires ne peuvent être regroupées à l'angle d'un bâtiment							
		Format maximum = 0,80m ² Saillie = 0,80m maximum.	Format maximum = 1m ² Saillie = 0,80m maximum.	Format maximum = 0,50m ² , Saillie maximum = 0,70m	Format maximum = 0,80m ² Saillie = 0,80m maximum.	Format maximum = 0,80m ² Saillie = 0,80m maximum.	Format maximum = 1m ² Saillie = 0,80m maximum.	Format maximum = 1m ² Saillie = 0,80m maximum.	Format maximum = 1m ² Saillie = 0,80m maximum.
	Enseignes sur store	L'inscription de l'enseigne ne peut se faire que sur le lambrequin du store. L'enseigne sur store est autorisée uniquement si les doublons de message avec l'enseigne en bandeau sont évités.							
Enseignes en vitrophanie	1 enseigne en adhésif en lettres ou signes découpés sur fond transparent - surface = 30% maximum de la surface vitrée. Fond translucide admis si situé dans les 30% bas de la vitrine.								
Enseignes au sol	Enseignes scellées au sol	Surface maximale = 2m ² Hauteur maximale = 3m	Surface maximale = 6m ² Hauteur maximale totem/panneau = 3m Hauteur maximale mâts porte-drapeau = 6,5m	interdites	interdites	Surface maximale = 2m ² Hauteur maximale = 3m	Surface maximale = 6m ² Hauteur maximale totem/panneau = 3m Hauteur maximale mâts porte-drapeau = 6,5m	Surface maximale = 6m ² Hauteur maximale = 3m	
	Enseignes posées au sol	Largeur maximale = 0,70m Hauteur maximale chevalets = 1m Hauteur maximale kakemonos, oriflammes = 2m		Uniquement chevalets, Largeur maximale = 0,70m Hauteur maximale = 1m	Largeur maximale = 0,70m Hauteur maximale chevalets = 1m Hauteur maximale kakemonos, oriflammes = 2m				
Enseignes sur clôture		Surface maximale = 1,5m ²	Surface maximale = 3m ²	Uniquement sur mur de clôture plein ou murs bahuts, En lettres ou signes découpés - format max = 1m ² plaque de format A4 admise sur les parties pleines des clôtures.	Uniquement sur clôture aveugle Surface maximale = 1m ²	Surface maximale = 1m ²	Surface maximale = 3m ²	Uniquement sur mur de clôture plein ou murs bahuts, Surface maximale = 3m ²	
Enseignes en toiture		interdites	interdites, sauf dérogation activités en retrait, uniquement sur toiture en pente et sans dépasser la limite du faîtage	interdites	interdites	interdites	interdites, sauf dérogation activités en retrait, uniquement sur toiture en pente et sans dépasser la limite du faîtage	interdites	